

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 14 OCT. 2013

Délibération 2013-165 du 24 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – Ch. LECTEZ – N. CARON

MM. J.F. LALY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. MARECHAL – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F. KOLASA – J.M. LETELLIER – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – Y. LEDIEU – X. LEROUX – H. COPIN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS – D. BEDU – Ch. HEMAR – I. LESAGE – L. GUISE – H. BASSEZ

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

Objet : Budget « Développement Economique »
Décision Modificative N° 1

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le vote du Budget annexe du service « Développement Economique – Cellules Commerciales ». qui est intervenu le 15 avril 2013.

Monsieur le Président fait part ensuite au Conseil de Communauté des remarques de la Trésorerie qui précise qu'il est nécessaire de modifier les écritures budgétaires pour permettre la rectification d'une erreur dans le cadre des opérations effectuées au titre de l'exercice 2011 par la Communauté de Communes du Sud Arrageois.

Dans le cadre de ces écritures, une insuffisance de crédits est apparue à l'article 1641 « Capital Emprunté ».

Il est donc nécessaire de procéder à des écritures pour permettre de retrouver le montant de crédits nécessaire aux dépenses réalisées au titre de cet exercice.

Monsieur le Président propose en conséquence au Conseil de Communauté d'approuver les modifications budgétaires à apporter au budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté décide :

- d'approuver la Décision Modificative N° 1 du Budget « Développement Economique – Cellules Commerciales »,
- de modifier le budget de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : - 2,00 €
- Chapitre 67 – Article 678 Autres Charges Exceptionnelles : + 2,00 €

Recettes d'investissement :

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : - 2,00 €
- Chapitre 16 – Article 1641 Capital emprunté : + 2,00 €

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 24 septembre 2013 et transmission
en Préfecture le 24 septembre 2013

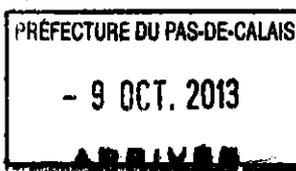
Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL



Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL



2013-165- 24/09/2013
DEL DM 1 DEVECO